

en fort mauvais état, occupait le centre de la grotte. De nombreux fragments de manuscrits furent également mis au jour pendant les travaux de déblaiement, tout spécialement entre la face Nord du *stūpa* et la paroi de la grotte, dans un endroit particulièrement atteint par l'infiltration des eaux de pluie; les manuscrits étaient souvent soudés entre eux et adhéraient fortement à la masse terreuse, de telle sorte qu'il nous fallut prendre d'infinies précautions pour dégager quelques-unes de ces écorces friables. M. Sylvain Lévi, qui étudia ces fragments¹⁾, a noté que "la variété des écritures représentées s'étend du III^e-IV^e siècle (écriture *kuṣāṇa*) au VII^e-VIII^e (*gupta* tardif)". L'étude du matériel iconographique découvert montre très nettement que cette grotte a été aménagée et décorée à une époque où l'influence de l'Iran sassanide ne se faisait pas encore sentir avec force à Bāmiyān; les Buddhas et les divinités secondaires restent dans la note gandhārienne (fig. 31), le traitement hellénistique de la chevelure est encore apparent dans bon nombre de têtes de divinités secondaires (fig. 32). Nous ne relevons aucun de ces éléments décoratifs d'origine purement iranienne qui apparaissent dans les groupes de grottes C, D et dans le sanctuaire de Kakrak: rubans flottants, vases et fûts de colonnes enrubannés, chapiteaux à protomés d'animaux, parures et diadèmes inspirés de modèles sassanides. L'examen du matériel iconographique de cette grotte confirme d'ailleurs ce que nous disions dans les *Antiquités bouddhiques de Bāmiyān*; à savoir que la décoration peinte précède toujours la décoration uniquement modelée ou sculptée. Il convient de ne pas perdre de vue que dans la grotte G les éléments modelés n'existent qu'en fonction d'une ordonnance purement picturale qui veut aboutir par l'effet d'une illusion spatiale très nuancée à mettre en relief le personnage principal. Il nous paraît donc justifié de conclure que cette grotte G représente un ensemble décoratif et architectural ancien dont nous n'hésiterons pas à placer l'exécution au III^e siècle de

1) 18, p. 2 du tirage à part.